

Programme 2024 – Gynerisq

Les bilans des médecins pourront être validés selon différentes modalités :

- ⑨ **Monodisciplinaire** ;
- ⑨ **Pluridisciplinaire** si des actions sont réalisées de manière collective avec une ou plusieurs autres disciplines (anesthésistes-réanimateurs...) ;
- ⑨ **Pluriprofessionnelle** si des actions sont réalisées de manière collective avec une ou plusieurs autres professions (sage-femmes, IDE...).

1.1. Travail en équipe

Attendus en accréditation en équipe : 1 par membre de l'équipe
Attendus en accréditation individuelle : 1

- ➔ Rédaction de protocoles de soins partagés
- ➔ Améliorer la communication entre soignants
- ➔ Formalisation du partage des connaissances (congrès, biblio) avec les médecins de l'équipe
- ➔ Réalisation d'une analyse des pratiques professionnelles
- ➔ Travail sur un indicateur de gestion des risques
- ➔ Participation à une RMM-CREX-RCP en gynécologie-obstétrique
- ➔ Autre activité d'amélioration du travail en équipe

1.2. Pratiques professionnelles

Attendus en accréditation en équipe : 1 par membre de l'équipe
Attendus en accréditation individuelle : 1

- ➔ Participation à une formation / DPC
- ➔ Réponse au quizz sur une recommandation professionnelle
- ➔ Autre activité d'amélioration des pratiques professionnelles

1.3. Sécurité du patient

Attendus en accréditation en équipe : 1 EIAS par médecin de l'équipe
Attendus en accréditation individuelle : 1 EIAS

- ➔ **Déclaration et analyse d'évènements indésirables associés aux soins (EIAS)**
- ➔ Autre activité d'amélioration de la sécurité des patients

1.4. Santé du professionnel

Attendus en accréditation en équipe : 1 par membre de l'équipe
Attendus en accréditation individuelle : 1 tous les 4 ans

- ➔ Réponse à l'auto-questionnaire MOTS (obligatoire)
- ➔ Participation à une formation sur le thème de la santé des professionnels
- ➔ Autre activité d'amélioration de la santé du professionnel

1.5. Relation avec le patient

Attendus en accréditation en équipe : 1 par membre de l'équipe
Attendus en accréditation individuelle : 1 tous les 4 ans

- ➔ E-learning sur le site de Gynerisq
- ➔ Mise en place d'un parcours avec suivi d'indicateurs
- ➔ Rédaction d'un document d'information à destination des patients
- ➔ Autre activité d'amélioration de la relation avec le patient

2. Situations à risque

Les EIAS peuvent être déclarés sur une situation à risques ciblée ou sur un autre sujet non ciblé :

- ⑨ Transfusion maternelle pour hémorragie du post partum
- ⑨ Complication infectieuse d'une intervention chirurgicale gynécologique ou obstétricale
- ⑨ Rupture utérine
- ⑨ Dystocie des épaules
- ⑨ Faux négatif en échographie fœtale
- ⑨ Complications des prélèvements fœtaux
- ⑨ Mort périnatale
- ⑨ Incident révélant un dysfonctionnement dans l'équipe soignante
- ⑨ Oubli de textile
- ⑨ Incidents de repérage pré-op en chirurgie mammaire
- ⑨ Difficultés d'extraction d'un 2^{ème} jumeau
- ⑨ Complications des bandelettes sous urétrales
- ⑨ Complications de l'hystérocopie
- ⑨ Complication d'une prise en charge d'aide médicale à la procréation
- ⑨ Difficultés obstétricales en rapport avec l'obésité
- ⑨ Dysfonctionnements liés à l'outil informatique
- ⑨ Naissance d'un enfant en détresse néonatale
- ⑨ Défaillance dans la prise en charge d'un patient sous anticoagulant ou antiagrégant plaquettaire
- ⑨ Lésions des voies urinaires en chirurgie gynécologique
- ⑨ Refus de soins
- ⑨ Hospitalisation en réanimation ou soins continus pendant la grossesse ou en post partum (42 jours) pour pathologie cardiovasculaire
- ⑨ Prise en charge inappropriée à la naissance d'un nouveau-né en raison d'une appréciation échographique incorrecte de l'état fœtal
- ⑨ Prise en charge maternelle inadaptée du fait d'une appréciation échographique incorrecte ou d'une transmission inadéquate des données